

L'ajournement

février dernier que «les bureaux régionaux de l'Office ne font l'objet d'aucune révision».

Et le ministre et le président du Conseil du Trésor (M. Gray) ont essayé de se soustraire à leurs responsabilités en matière de promotion de la femme dans la Fonction publique en soutenant que la Commission de la Fonction publique ne relevait pas de leur compétence. Ce sont pourtant ces mêmes personnes qui nous recommandent de nous soucier davantage du sort des femmes dans le secteur privé et de dénoncer l'inertie des gouvernements provinciaux.

Les néo-démocrates préconisent la parité financière pour toutes les femmes indifféremment. Si le gouvernement fédéral n'est pas en mesure de l'assurer à ses fonctionnaires féminins, il ne pourra guère donner l'exemple aux provinces et au secteur privé. C'est à croire que les libéraux veulent qu'on fasse ce qu'ils prêchent et non pas ce qu'ils font.

Une des lacunes les plus flagrantes du programme d'action positive de la Fonction publique, c'est qu'il concerne surtout les femmes occupant des postes de cadres supérieurs. Et la majorité des travailleuses qui se trouvent dans le ghetto des postes de commis? Quand le gouvernement fera-t-il le nécessaire pour offrir des mesures comme des postes intermédiaires et des cours de formation complets aux employés de la Fonction publique les moins bien rémunérées? Les femmes veulent des initiatives et des programmes concrets, et non des promesses sur papier comme celles que le ministre a faites la semaine dernière en comité. Je suis très inquiète de voir que l'on n'a pas fixé de délai au nouveau Centre des programmes pour les femmes dans lequel il doit commencer à offrir les services d'orientation de carrière pour les femmes et ceux du bureau d'entraide aux commis et aux secrétaires. Ces services ne sont offerts actuellement qu'aux femmes qui sont cadres supérieurs.

Il y a longtemps que le gouvernement aurait dû remédier aux lacunes de son programme d'action positive. Le ministre a déclaré dernièrement que d'ici l'an 2000, le programme donnerait les résultats nécessaires. Elle dit aux femmes d'attendre plus de 15 ans pour avoir l'égalité, alors que la loi sur les langues officielles du gouvernement a assuré l'égalité aux francophones dans la Fonction publique en trois ans. Pourquoi ne peut-elle pas faire de même pour les femmes? Et sa crédibilité?

Ce n'est vraiment pas fameux! Quatre ans après la mise en œuvre d'un projet pilote, les femmes occupaient moins de 6 p. 100 des postes de direction, mais elles occupaient plus de 80 p. 100 des postes de soutien administratif au sein de la Fonction publique. Environ 63 p. 100 des personnes licenciées à cause de la privatisation et de la réorganisation étaient des femmes. La

situation empire pour les femmes au lieu de s'améliorer à cause d'un programme mal conçu par le gouvernement libéral.

• (1825)

Je me demande si le ministre se rend bien compte que le principe fondamental des programmes d'action positive est d'éviter la discrimination systémique. Le ministre responsable de la condition féminine et le président du Conseil du Trésor ont tous deux insisté sur le fait que le gouvernement n'avait pas voulu que les licenciements frappent les femmes plus que les hommes. Cependant, les programmes d'action positive visent justement à faire en sorte que la discrimination non intentionnelle disparaisse également. Il ne suffit donc pas d'affirmer qu'il n'y a eu aucune discrimination délibérée. Toute mesure qui a un effet discriminatoire, que ce soit intentionnel ou pas, entrave la lutte des femmes pour l'égalité économique. Je demande au gouvernement de modifier son propre programme d'action positive pour inciter d'autres employeurs à offrir aux femmes des possibilités concrètes. Il faut agir dès maintenant.

M. Michel Veillette (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le député sait peut-être que la Commission de la Fonction publique a annoncé le 29 mai 1984 la création d'un centre des programmes pour les femmes. Le centre relèvera de la Direction générale des opérations et de la Direction des programmes du personnel. Je suis persuadé que ce centre, qui est le fruit de l'Office de la promotion pour la femme, exercera une influence encore plus grande sur les méthodes opérationnelles concernant le recrutement et l'embauche des femmes.

Je me réjouis particulièrement du fait que la Commission offrira, à l'heure du déjeuner, une série de 16 conférences qui intéresseront beaucoup les employées de la catégorie du soutien administratif. Ces conférences débiteront ce mois-ci dans la région de la capitale nationale. En outre, on envisage d'organiser cette année des séances d'information d'une journée sur des sujets comme le travail à temps partiel, le partage du travail et les répercussions de la micro-technologie sur les femmes fonctionnaires. De plus, les bureaux régionaux de la Commission vont également développer leur service d'orientation. Je tiens à souligner au député que ces programmes sont conçus spécialement pour les femmes fonctionnaires des niveaux subalterne et intermédiaire.

[Français]

Le président suppléant (M. Guilbault): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 28.)